

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3903**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire d'une sous-station pour le chauffage urbain sur la parcelle cadastrée BD 263

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3903**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville - Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire d'une sous-station pour le chauffage urbain sur la parcelle cadastrée BD 263**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin comprend un programme de 830 logements représentant 62 000 mètres carrés, des commerces représentant 6 500 mètres carrés et des services, équipements et artisanat représentant 4 000 mètres carrés. Le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé, par délibération n° 2012-3145 du Conseil du 25 juin 2012.

La Communauté urbaine de Lyon a procédé aux acquisitions foncières nécessaires au développement de ce grand projet de ville et a entamé la phase de cession des îlots nouvellement créés.

En lien avec cette opération seront réalisés des travaux d'extension du réseau de chauffage urbain, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Dans ce cadre est projetée une sous-station de 50 mètres carrés de surface de plancher sur la parcelle cadastrée BD 263, située à l'angle des rues Hô Chi Minh et Maurice Audin et sur laquelle est édifié le gymnase Jean-Jacques Rousseau, contre lequel sera adossé le bâtiment devant être construit.

Il est donc proposé, par la présente décision, que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire de cette parcelle, autorise la Ville à déposer une demande de permis de construire en vue de la réalisation du projet décrit ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la Ville de Vaulx en Velin à déposer une demande de permis de construire d'une sous-station pour le chauffage urbain sur la parcelle BD 263, dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.